
ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022.11.1201A

Objet : Travaux d'élagage rue de Ravensburg/rue des Grèzes du mercredi 7 décembre au vendredi 9 décembre 2022, neutralisation d'une voie de circulation

POLE SECURITE
Police Municipale
TL/MS

Le Maire de la Ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 relative à la signalisation routière et notamment la 8ème partie relative à la signalisation temporaire ;

VU la demande présentée par l'entreprise ID VERDE, agence de Jarcieu, 229 route des Pépinières, 38270 JARCIEU,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer dans de bonnes conditions la réalisation de ces travaux et la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 01 : L'entreprise ID VERDE effectuera des travaux d'élagage rue de Ravensburg/rue des Grèzes du **mercredi 7 décembre au vendredi 9 décembre 2022**.

ARTICLE 02 : A cet effet, pour les besoins du chantier, une voie de circulation sera neutralisée rue de Ravensburg/rue des Grèzes (dans le virage au niveau du passage sous la voie ferrée et de la pharmacie) , **du mercredi 7 décembre au vendredi 9 décembre 2022 de 8H à 17H**. Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 03 : L'entreprise ID VERDE devra mettre en place tous les panneaux nécessaires à l'information des usagers et à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 04 : En cas de nécessité absolue, les agents sur place, faciliteront la circulation des services de secours et des véhicules d'intervention (pompiers, police...)

ARTICLE 05 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant du Commissariat de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

ID VERDE
229, route des Pépinières
38270 JARCIEU

Fait à Montélimar, le 24 novembre 2022

Monsieur Jean-Michel GUALLAR
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Montélimar' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive name that appears to be 'J.M. Guallar'.

Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).